

# EXTENSION DU PORT-CHENAL DE L'ATELIER

Dernière phase : septembre 2020 – mai 2021



PORT  
LA  
TREMBLADE  
DE L'ATELIER

Maitre d'ouvrage : Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

# ÉDITO

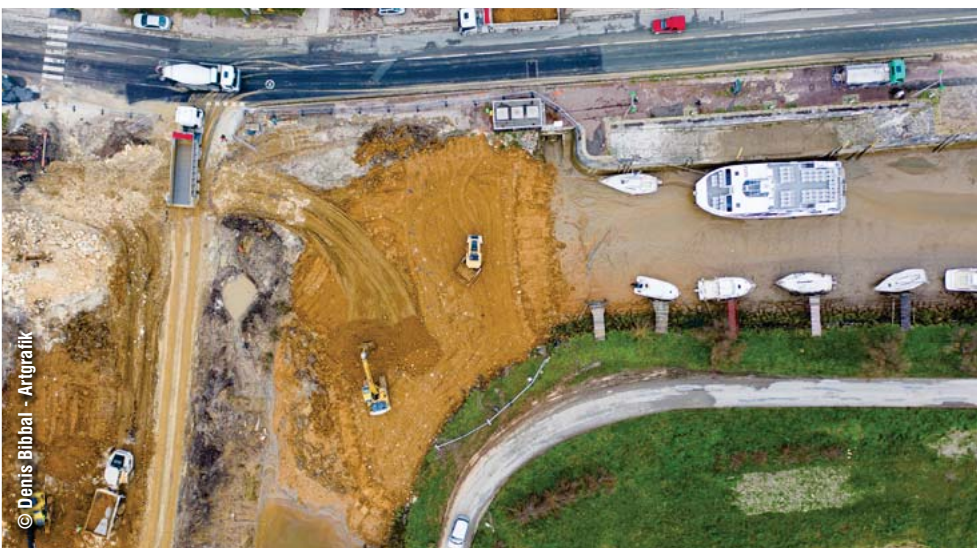


Ce document édité par la CARA a pour objectif de vous présenter la dernière étape des travaux d'extension du port de La Tremblade. Il s'agit d'un chantier hors normes, qui a commencé en janvier 2020 pour une fin programmée en avril 2021. Les premières étapes ont pu se dérouler en temps et en heure malgré toutes les difficultés rencontrées en période de confinement. Pour cette dernière phase, je prends le relais de mon prédécesseur, Jean-Pierre Tallieu, afin de mener à bien ce projet d'ampleur pour notre territoire et en assurer la livraison dans les temps.

En gestation depuis une quinzaine d'années, la création d'un bassin à flot au centre-ville de La Tremblade permettra d'accueillir 115 bateaux de plaisance et vieux gréements dès l'été 2021. Le montant des travaux représente un investissement de 11,5 millions d'euros, financé à parts égales par la CARA et le Conseil départemental de la Charente-Maritime. Ces deux partenaires sont réunis au sein du Syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre, à qui sera confiée la gestion du port.

Cette réalisation majeure contribuera au dynamisme du centre-ville de La Tremblade, mais aussi à l'attractivité de l'ensemble du territoire. À l'instar de l'hippodrome Royan Atlantique des Mathes-La Palmyre, de la gare intermodale de Royan ou de la Maison des Douanes de Saint-Palais-sur-Mer également financés par la CARA, ce nouvel équipement communautaire participera au rayonnement et au développement économique de notre bassin de vie, en y soutenant l'activité et la création d'emplois.

Vincent Barraud  
*Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.*



# LA PREMIÈRE PHASE DU CHANTIER ACHEVÉE

## Début du chantier le 6 janvier 2020 :

- Installation de chantier (terrassements), Déplacement du mobilier urbain / Récupération de divers éléments (pavés, bornes, signalisation...).
- Réalisation du batardeau.
- Obturation des réseaux abandonnés au droit des futures parois moulées et du futur bassin.

## De février à juin 2020 :

- Mise en place de la centrale bentonite et de la grue, puis réalisation des parois moulées (murette guide, paroi moulée et poutre de couronnement) / Achèvement et repli de l'installation.

## Arrêt du chantier en juillet et août 2020



# DERNIÈRE PHASE DU CHANTIER DE SEPTEMBRE 2020 À FIN MAI 2021

## PLANNING PRÉVISIONNEL DES DERNIÈRES ÉTAPES DU CHANTIER :

### 1<sup>re</sup> quinzaine de septembre :

- Réalisation d'un drain périphérique à la paroi moulée pour récupérer les eaux de la nappe phréatique.

### Du 15 septembre au 1<sup>er</sup> décembre 2020 :

- Terrassement du bassin et évacuation des déblais.

### De mi-novembre 2020 à fin janvier 2021 :

- Travaux de rabotage de la paroi moulée.

## INTERRUPTION DE CHANTIER PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE.

### De janvier à mi-février 2021 :

- Reprise des travaux de pose des réseaux du bassin (Électricité, adduction d'eau potable, éclairage, Télécom...).
- Travaux de la capitainerie et sanitaires pour une livraison en avril.

### Deuxième quinzaine de janvier 2021 :

- Démontage du batardeau sur le chenal
- Démarrage des supports de la porte busquée.

### De début février à fin mars 2021 :

- Travaux d'aménagement extérieur du bassin (Quai d'honneur, platelage bois, éclairage...).

### De fin mars à mi-avril 2021 :

- Équipement du bassin (pontons, Catway, passerelles).

### Fin mai 2021 :

- Livraison du bassin au syndicat.

### Fin juin 2021 :

- Mise en exploitation du bassin par le Syndicat mixte des ports de la Seudre.

# LES DERNIÈRES PHASES DU CHANTIER EN DÉTAIL

## **DRAINAGE :**

Les travaux d'extension du port-chenal de l'Atelier, à La Tremblade, ont repris au début du mois de septembre avec la réalisation d'un drainage à l'arrière des parois moulées pour canaliser les eaux de la nappe phréatique et permettre leur évacuation.

## **TERRASSEMENT :**

Le creusement du bassin portuaire s'étend sur deux mois. L'opération consiste à évacuer 50 000 mètres cubes de déblais vers la carrière de Saint-Agnant. Un circuit a été établi avec la mairie de La Tremblade afin que la circulation des poids-lourds ne traverse pas la ville et limite au maximum la gêne occasionnée. Les camions chargés quittent ainsi le chantier par le boulevard Joffre, d'où ils empruntent la D14 jusqu'au pont de la Seudre. Ils reviennent à vide par l'avenue Charles de Gaulle, le boulevard de Laleu, la rue de la Corderie et le boulevard Roger Letélié.

## **RABOTAGE DES PAROIS ET PORTE-ÉCLUSE :**

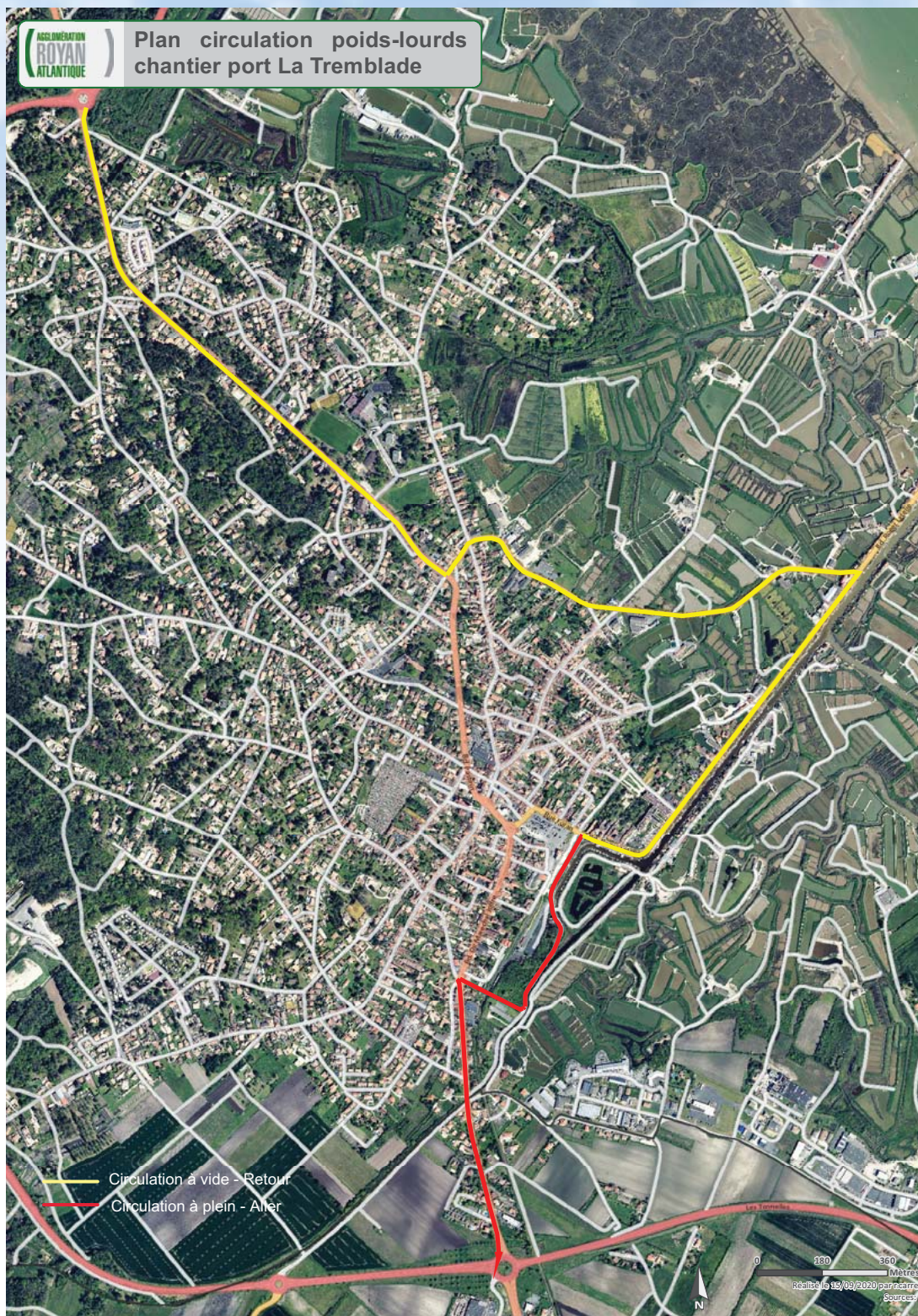
La fin de l'année 2020 sera consacrée au rabotage de la paroi moulée à l'intérieur du futur bassin, avec une interruption du chantier du 20 décembre au 4 janvier pendant la saison ostréicole. L'installation de la porte busquée et des équipements de fonctionnement suivront sur cette même période.

## **ÉQUIPEMENT ET HABILLAGE DU BASSIN :**

Les travaux s'achèveront en 2021 avec les travaux extérieurs du bassin et notamment la mise en place des pontons, Catways\*, passerelles mais aussi la réalisation du quai d'honneur et les éclairages.

La fin du chantier est prévue en avril 2021 pour une mise en service du port dès la saison prochaine.

*\* Petit appontement flottant installé perpendiculairement au ponton principal, destiné à la circulation des personnes.*



— Circulation à vide - Retour  
— Circulation à plein - Aller

0 130 360  
Mètres  
Réalisé le 14/04/2020 par Source

# CAPITAINEURIE / SANITAIRES



Lieu d'accueil et d'information des plaisanciers, une nouvelle capitainerie prendra place dans l'ancienne gare située à proximité du port. Ce bâtiment sera entièrement requalifié et restauré. Les façades seront conservées afin de témoigner du passé de ce lieu. Une extension permettra d'adjoindre à la capitainerie des locaux dédiés à l'accueil des plaisanciers.

Ces équipements comprendront les aménagements nécessaires à ce type de structure et notamment des sanitaires et vestiaires, un club house et des espaces pour les associations ainsi qu'une salle de réunion, mais aussi tous les espaces nécessaires au fonctionnement de la capitainerie.



# LA GESTION DU BASSIN À FLOT

Prolongement du port-chenal de l'Atelier, le bassin à flot sera réservé à l'usage de la plaisance. Il sera intégré dans le périmètre du port maritime et géré par le Syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre (SMPES), en cohérence avec les autres ports qui relèvent de sa compétence.

## **Les navires accueillis devront avoir les caractéristiques suivantes :**

- Longueur hors tout entre 6 mètres minimum et 11 mètres maximum ;
- Largeur de 7 mètres maximum (pour permettre le passage de la porte large de 8 mètres) ;
- Tirant d'eau de 1,6 mètre maximum (hauteur immergée du navire) ;
- Tirant d'air maximum de 15,2 m (limite imposée par la ligne à haute tension en travers du chenal et la hauteur libre sous le pont de la Seudre).

La priorité sera donnée aux voiliers quillards (navires avec une quille fixe) et aux bateaux répertoriés au titre du patrimoine nautique en Charente-Maritime. Aucun navire habité à l'année ne sera accepté, pour des raisons sanitaires.

Le SMPES aura pour mission de mettre les installations à la disposition des usagers permanents et occasionnels. Les plaisanciers qui veulent un emplacement à l'année devront adresser leur demande au syndicat qui les traitera dans l'ordre chronologique d'arrivée et en fonction des caractéristiques indiquées ci-dessus. Lorsque tous les emplacements seront occupés, les demandes seront inscrites sur une liste d'attente, comme dans tous les ports.

Des places réservées aux visiteurs ou en escale seront disponibles. Les visiteurs devront impérativement utiliser les installations sanitaires de la capitainerie et vidanger, dès leur arrivée, leur installation d'eaux usées dans le dispositif prévu à cet effet.

Le SMPES accueillera les usagers dans ses nouveaux locaux au bord du bassin et tiendra à jour les informations nautiques. Il surveillera le bon fonctionnement des installations (sanitaires, douches, locaux communs, pontons flottants, bornes eau et électricité, circulations, port à marée, etc).

En contrepartie de la mise à disposition d'un espace pour le navire et des services proposés, les usagers, permanents ou occasionnels, paieront une redevance au SMPES, incluant une contribution à l'amortissement des installations portuaires.

L'accès au bassin se fera par la porte à flot dès que le niveau d'eau dans le chenal atteindra celui du bassin, où les navires accueillis flotteront en permanence avec 2 mètres d'eau minimum au-dessus du fond. La durée d'ouverture des portes sera donc variable selon la marée, ses horaires et son amplitude. La passerelle réservée aux piétons et aux cyclistes ne pourra pas être empruntée lorsque la porte sera ouverte pour laisser passer les bateaux. Si aucun navire n'a prévu d'entrer ou de sortir, la porte pourra être maintenue fermée et les niveaux d'eau régulés par un système de vantelles\*.

*\*Vantelle : équipement constitué d'une plaque verticale coulissante qui libère le passage de l'eau à travers la porte; il y en aura 2 par porte.*

# RAPPELS HISTORIQUES

**Le port de La Tremblade fut actif dès le Moyen-âge**, au cœur d'une région de marais salants comptant parmi les plus importantes et les plus prospères du royaume de France. Sa situation proche de l'embouchure de la Seudre, artère fluviale majeure, en fait l'une des plaques tournantes du commerce du sel en Saintonge maritime. Des navires venus de toute l'Europe venaient y embarquer ce véritable « or blanc » utilisé pour la conservation des aliments, mais aussi des céréales ou du vin. La Tremblade servit aussi de centre de ravitaillement pour les navires en partance vers l'Amérique du Nord. On y armait également pour aller à la pêche à la morue, pratiquée par beaucoup d'habitants au 16<sup>e</sup> siècle. Le port de la ville connut ainsi l'âge d'or de la pêche lointaine, au 17<sup>e</sup> siècle et au début du 18<sup>e</sup> siècle.

À partir de 1650, l'exploitation et la vente du sel deviennent de moins en moins rentables. Petit à petit, l'huître va prendre la relève, une partie des marais salants se transformant en claires. Activité ancestrale de la Saintonge maritime, la culture des huîtres se codifie à partir de 1850. Aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles, le port de La Tremblade fait l'objet d'un commerce florissant.

**Le chenal de l'Atelier**, appelé aussi chenal de la Grève, est une création relativement récente. Les voiliers, jusqu'en 1840, devaient emprunter une longue boucle dans le marais conchylicole avant d'arriver au cœur de la cité. Des travaux réalisés en plusieurs tranches à partir de 1780 permirent le creusement rectiligne sur deux kilomètres d'un nouveau chenal plus facile d'accès.



À l'angle du **boulevard Roger Letélié**, une résidence pour seniors occupe un emplacement jadis occupé par un cinéma, un musée maritime, les bureaux du port ainsi qu'une vinaigrerie créée en 1843 par Jacques Conte. Jusqu'en 1914, de belles goélettes s'amarrèrent dans le chenal devant la vinaigrerie où elles chargeaient ce condiment très apprécié des contrées nordiques. Les promeneurs étaient alors nombreux dans « l'allée des Soupirs », nom provenant des balades des amoureux sur la berge. Pour continuer à se développer, la vinaigrerie, rachetée par le groupe hollandais Burg, s'est

installée en 2003 sur la zone d'activités artisanales des Brassons.

**La place Faure-Marchand.** Face à l'hôtel de France se trouvait l'une des plus anciennes maisons trembladaises, ancien Comptoir de la Compagnie des Indes, construite en 1655 par Vigier de Treslebois, chef d'escadre sous Louis XIV. En 1686, Fénelon logea dans cet immeuble. Le futur archevêque de Cambrai y fut hébergé par Samuel Neaud. La maison fut par la suite achetée par Léopold de Bonnay qui construisit l'une des premières verreries du département dans les jardins. Une deuxième verrerie vit le jour presque en face, en haut de la petite rue de la Verrerie, construite par son gendre, M. de Vermont. La fille de ce dernier se maria avec Charles Faure-Marchand.

En 1956, la commune rachète la propriété Faure-Marchand qu'elle transforme en grande place, fruit de la fusion de la demeure seigneuriale et de la place de la gare. La porte d'entrée fut sauvée de la destruction et servit d'entrée au Musée maritime, lui-même démoli en 2013. Elle a été rebâtie à l'entrée de la résidence Domytis au bord du chenal. Cette nouvelle place resta longtemps anonyme. Les habitants la dénommèrent tout simplement « place rouge ». Dans les années 1950, les briqueteries tournaient à grand régime. Concassés, les rebuts servaient souvent à remblayer les chemins à moindre frais. Réduits à la longue en poussière, ils avaient la particularité par temps de pluie de constituer une boue « rougeâtre et collante ». La place fut baptisée officiellement « Faure-



Marchand » dans les années 1960. **La gare ferroviaire** jouxte la place Faure-Marchand. La ligne de chemin de fer arriva à La Tremblade en 1876, avec l'essor du tourisme balnéaire. La vocation ostréicole de la région allait devenir un attrait touristique majeur. Ce nouveau moyen de transport ne fut toutefois pas bien accueilli par les Trembladais, qui le surnommaient « la bête Nègre ». Le train était alors composé de quatre voitures de voyageurs. On comptait quatre départs par jour et autant d'arrivées de juillet à fin septembre. Le parcours de la Grève à Saujon durait 1h30. Le transport des marchandises était assuré par le train de voyageurs qui partait à 15 heures auquel étaient adjoints les wagons nécessaires. En 1880, faute

de rentabilité, le train de la Seudre fut racheté par l'État et un timide début de transport d'huîtres s'organisa. Celui-ci favorisa ensuite l'essor du territoire en permettant aux huîtres d'être livrées plus vite et plus loin : en 1880 est créé le premier commerce d'huîtres en gros sur le carreau des Halles à Paris. Le service voyageurs de la ligne Saujon-La Tremblade fut fermé en 1939, celui des marchandises prolongé jusqu'en 1950. La ligne est finalement abandonnée en 1980, avant de renaître en 2004, sous l'impulsion de l'association Trains et Traction puis du Conseil départemental.

*Sources historiques : Michel Chaigne, historien et habitant de La Tremblade. Avec l'aimable participation de Sophie Lopez de l'OTC.*

# PORTAGE DU PROJET ET GESTION DE L'ÉQUIPEMENT

## MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique déléguée à la SEMDAS

## MAÎTRE D'OEUVRE

Bureau d'études ARTELIA

## PORTAGE FINANCIER

CARA / Département

## GESTIONNAIRE DE L'ÉQUIPEMENT

Syndicat Mixte portuaire

## MAÎTRE D'OUVRAGE DES AMÉNAGEMENTS PÉRIPHÉRIQUES AU BASSIN

Commune de La Tremblade

 [www.agglo-royan.fr/port-latremblade](http://www.agglo-royan.fr/port-latremblade) /  [www.facebook.com/PortLaTremblade/](https://www.facebook.com/PortLaTremblade/)

